



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale  
30 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Troisième Commission

### Compte rendu analytique de la 15<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le 15 octobre 2015, à 15 heures

*Président* : M. Mohamed (Vice-Président) ..... (Guyana)  
*puis* : M. Hilale (Président) ..... (Maroc)  
*puis* : Mohamed (Vice-Président) ..... (Guyana)

## Sommaire

Point 68 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*)

---


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-17919X (F)



Merci de recycler 



*En l'absence de M. Hilale (Maroc), M. Mohamed (Guyana), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 68 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (suite)**

**a) Promotion et protection des droits de l'enfant (suite)** (A/69/41, A/70/162, A/70/222, A/70/267, A/70/289, A/70/315, A/69/926-S/2015/409, A/HRC/28/56 et A/HRC/28/56/Add.1)

**b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (suite)** (A/70/265)

1. **M. González Franco** (Paraguay) dit que la Constitution paraguayenne consacre le droit des enfants au développement et à la protection contre l'abandon, la malnutrition, la violence, la maltraitance, la traite et l'exploitation. Le tiers de sa population étant âgée de moins de 18 ans, tout ce que le Paraguay a investi dans ses enfants déterminera l'avenir du pays. Les problèmes les plus urgents, à savoir la maltraitance et la violence, le travail des enfants, la traite d'êtres humains et la vie dans la rue, touchent de façon disproportionnée les enfants vulnérables ou marginalisés, en particulier les handicapés, les autochtones et les ruraux. Depuis 2000, le Paraguay a augmenté progressivement ses dépenses sociales, particulièrement en santé et en éducation, et mis en œuvre des programmes d'envergure en matière de réduction de la pauvreté. En 2010, il a élargi le régime d'éducation gratuite et obligatoire pour intégrer l'enseignement préscolaire. Si la tendance récente se poursuit, il parviendra à atteindre l'objectif de l'accès à l'enseignement primaire pour tous dès 2015. En 2008, il a éliminé les frais pour les soins de santé publique et introduit une nouvelle politique de santé axée sur la prévention et le traitement précoce, en particulier dans les zones rurales. Le Plan national de développement intégral de la petite enfance (2010-2020) a permis de consolider et améliorer les politiques existantes. Conscient des nombreux problèmes en suspens, le Paraguay continuera de faire tout son possible pour promouvoir et protéger les droits des enfants.

2. **M. Qassem Agha** (République arabe syrienne) déclare que ces cinq dernières années, son pays a été confronté à une campagne terroriste wahhabite féroce, qui cherchait à détruire l'avenir des enfants syriens. Des groupes terroristes armés se sont

systématiquement attaqués aux enfants dans leurs lieux de culte, leurs terrains de jeux et leurs foyers, les privant du même coup de leur éducation et les repoussant vers la haute mer en quête d'un refuge. Certains enfants sont morts en mer, tandis que d'autres font face à l'exclusion et à l'humiliation dans des pays qui ont toujours prétendu être des modèles en matière de droits de l'homme. En Palestine et dans le Golan syrien occupé, les enfants sont exposés à des conditions dangereuses en raison des politiques intransigeantes d'Israël, qui ne porte aucun intérêt à leur droit à l'éducation et à la santé en vertu du droit international et, en particulier, de la Convention. Il sera impossible d'assurer un environnement exempt de violence dans les territoires arabes occupés tant que se poursuivront les violations commises par Israël en toute impunité. Les groupes terroristes, qui jouissent du soutien d'États bien connus dans le monde arabe, dans la région et ailleurs dans le monde, commettent des crimes contre les enfants syriens, les endoctrinent en leur inculquant des idées extrémistes de violence, les recrutent, les entraînent dans des camps militaires et les forcent à assister et même à participer à la décapitation d'individus et à la lapidation de femmes, le tout avec la complicité silencieuse de la communauté internationale. La communauté internationale est tout à fait consciente que les camps de réfugiés constituent un environnement favorable au recrutement d'enfants, au viol d'enfants, à la traite de bébés et d'enfants, ainsi qu'au trafic d'organes. Elle doit condamner le recrutement d'enfants en République arabe syrienne et dans les camps de réfugiés situés dans des États voisins qui sont tout à fait au courant de ce qui s'y passe.

3. Malgré ces difficultés, le Gouvernement est déterminé à s'acquitter de ses obligations à l'égard des enfants. Le Ministère de la santé met en œuvre des initiatives sanitaires, y compris des campagnes de vaccination contre la rougeole et la polio, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et le Gouvernement a rouvert les écoles qui ont été utilisées comme centres de recrutement de terroristes.

4. **M. Amoros Núñez** (Cuba) dit que les progrès accomplis dans le monde entier vers la réalisation des droits de l'enfant sont insuffisants, ce qui est un reflet de la répartition inégale des richesses entre le Nord et du Sud et même au sein des pays industrialisés. Il est impossible de triompher des maux qui affligent les

enfants en l'absence d'un ordre mondial plus juste et équitable.

5. Cuba met en œuvre des politiques et des programmes en faveur des enfants depuis 1959, bien avant qu'elle ratifie la Convention relative aux droits de l'enfant. La faim et l'analphabétisme des enfants, l'insalubrité et la discrimination sont des problèmes du passé. À Cuba, aucun enfant ne participe aux conflits armés, il n'y a pas d'enfants de la rue et le travail des enfants, la traite des enfants, l'adoption illégale ou la servitude n'existent pas. Cuba consacre plus de la moitié du budget national à la santé, à l'éducation et à l'aide sociale. Elle fournit des soins de santé gratuits et une éducation pour tous. Le taux de mortalité infantile a diminué, passant de 60 pour 1 000 naissances vivantes en 1959 à 4,2 pour 1 000. En 2015, l'Organisation mondiale de la Santé a confirmé que Cuba était le premier pays au monde ayant réussi à éliminer la transmission du VIH/sida et de la syphilis de la mère à l'enfant. En outre, selon la Banque mondiale, Cuba possède le meilleur système d'éducation au monde. Tous ces progrès ont été réalisés en dépit du blocus économique et financier imposé au pays par les États-Unis pendant plus de 50 ans.

6. Après sa ratification récente de la Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182), Cuba est dorénavant partie aux huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le pays vient aussi de présenter ses rapports périodiques sur la mise en œuvre des deux premiers protocoles facultatifs à la Convention.

7. **M<sup>me</sup> Sukontasup** (Thaïlande) déclare que la Thaïlande a été l'un des premiers pays à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications et qu'elle encourage activement la compréhension de celui-ci, en particulier chez les enfants. Son pays apprécie énormément le travail de l'UNICEF et, en tant que membre du Conseil exécutif, il compte renforcer la coopération entre l'UNICEF et les États Membres. Au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), il a joué le rôle de coordonnateur pour l'élaboration du plan d'action régional de l'ASEAN sur l'élimination de la violence contre les enfants, et il a contribué activement à l'élaboration des Stratégies des Nations Unies et mesures concrètes sur l'élimination de la violence contre les enfants dans le domaine de la prévention du

crime et la justice pénale. Le 16 octobre, il participera à la table ronde de haut niveau sur la protection des droits des filles dans le système de justice pénale.

8. Le Gouvernement thaïlandais a lancé un programme visant à garantir l'accès aux soins de santé pour les nouveau-nés. Depuis octobre 2015, les parents à faible revenu qui ont enregistré la naissance de leurs bébés sont admissibles à une aide financière. La loi thaïlandaise protège les enfants nés grâce à la technologie de la procréation assistée. Elle fournit des garanties pour la mère porteuse, les parents et leur enfant, tout en interdisant la gestation pour autrui à titre onéreux, qui risquerait de conduire à la vente ou à l'exploitation commerciale des enfants. En 2012, la Thaïlande a déclaré que l'amélioration de l'éducation était une priorité nationale et elle s'est en outre engagée à rendre l'éducation accessible à tous, y compris les enfants handicapés. Elle a récemment adopté une loi modifiant le Code criminel pour sanctionner la production, la diffusion et la possession de pornographie juvénile, y compris la pornographie en ligne.

9. **M<sup>me</sup> Mansouri** (Algérie) dit que, compte tenu des milliers d'enfants touchés par les conflits armés, le ciblage des écoles par des acteurs non étatiques, l'utilisation des écoles par les forces armées et le recrutement et l'utilisation d'enfants à des fins militaires, son gouvernement se félicite des Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés et applaudit les progrès réalisés dans le cadre de la campagne « Des enfants, pas des soldats » des Nations Unies. En exigeant des données supplémentaires et de nouvelles recherches sur la violence envers les enfants, elle réitère le soutien de son pays à l'initiative de l'UNICEF visant à « rendre l'invisible visible ».

10. L'Algérie a ratifié tous les principaux instruments internationaux de promotion des droits de l'enfant et elle a présenté des rapports périodiques aux organes conventionnels concernés, a consacré l'attention voulue à leurs recommandations et a apporté les modifications législatives pour se conformer à ses obligations conventionnelles. En juillet 2015, elle a adopté une nouvelle loi visant à améliorer le cadre juridique pour la protection des enfants contre la violence et elle a mis en œuvre un plan national d'action pour les enfants (2008-2015), ainsi qu'une stratégie nationale pour combattre la violence contre

les enfants. Grâce à l'investissement public, aux programmes nationaux de vaccination, à la prévention des maladies et à des initiatives d'espacement des naissances, elle a réussi à réduire la mortalité infantile de plus de 28 pour 1 000 naissances vivantes en 2009 à moins de 24 pour 1 000 en 2014. De plus, en rendant l'enseignement gratuit et obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, elle a pratiquement atteint l'objectif de la scolarisation universelle.

11. **M<sup>me</sup> Vodenikova** (Fédération de Russie) déclare que la promotion et la protection des droits des enfants sont une priorité de la politique intérieure et de la coopération internationale russe. À l'échelle internationale, les enfants dans les situations de crise humanitaire ou de conflit armé sont une source particulière de préoccupation, y compris au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans le sud-est de l'Ukraine. Son gouvernement condamne catégoriquement toutes les violations des règles du droit international humanitaire applicable aux enfants dans les conflits armés, ainsi que le fait de blesser et de tuer des enfants, dans le contexte d'attaques délibérées ou d'actes terroristes, ou encore lors de l'utilisation aveugle de la force. Il se félicite des efforts de la communauté internationale pour lutter contre la tendance mondiale actuelle à la violence contre les enfants. Il est particulièrement préoccupé par le bien-être des enfants russes qui ont subi la violence et l'humiliation aux mains de leurs parents adoptifs étrangers. Malheureusement, ses efforts pour veiller à ce que ces crimes soient équitablement punis ont souvent été ignorés par les systèmes juridiques locaux.

12. La Fédération de Russie exhorte les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention. Elle prend ses obligations conventionnelles au sérieux, ayant récemment rendu son rapport initial sur la mise en œuvre du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

13. Les autorités russes font constamment le point sur la question de la protection des droits de l'enfant. Au cours de la deuxième phase de la Stratégie nationale pour l'enfance (2012-2017), des mesures ont été prises pour réduire la pauvreté des familles avec enfants, combattre la violence contre les enfants et réhabiliter les victimes, créer un environnement sûr pour les enfants, assurer l'accessibilité et la qualité de l'éducation et accroître la participation des enfants dans la prise de décisions sur les questions concernant

leurs intérêts. Un large éventail d'organismes gouvernementaux et de hauts responsables supervisent la protection des droits et intérêts légitimes des enfants. Par exemple, le Médiateur pour les droits des enfants est chargé de travailler avec ses homologues régionaux et entretient des contacts à l'étranger afin d'assurer la protection des droits des enfants russes à l'étranger, y compris dans le cadre des adoptions internationales.

14. **M. Hahn** Choonghee (République de Corée) déclare que l'investissement dans les enfants est à la fois un impératif moral et la voie pragmatique d'une transformation à l'échelle mondiale. Une attention particulière devrait être accordée aux enfants les plus vulnérables, à savoir les enfants se trouvant dans une situation de conflit armé ou de crise humanitaire, les enfants réfugiés et migrants et les enfants handicapés. En l'occurrence, il est particulièrement important de réaliser les droits des filles. Dans le monde entier, les filles continuent d'être désavantagées par rapport aux garçons, notamment en ce qui concerne l'alimentation, les soins de santé, l'éducation et la violence. Davantage d'efforts et de ressources devraient être consacrés à l'éducation des filles, compte tenu de l'importance de celle-ci pour le progrès social, économique et politique. Au cours des cinq prochaines années, dans le cadre de l'initiative « Une vie meilleure pour les filles », lancée en septembre 2015, la République de Corée fournira une aide publique au développement liée à la santé et au développement pour les filles les plus vulnérables dans les pays en développement.

15. Le Forum mondial sur l'éducation 2015, dont la République de Corée a été l'hôte, a été l'occasion de définir une feuille de route permettant d'atteindre l'objectif d'une éducation de qualité, inclusive et équitable, et celui de l'apprentissage permanent d'ici à 2030. La République de Corée est attachée à la promotion de l'éducation à la citoyenneté mondiale et continuera à soutenir la création d'écoles de formation professionnelle et technique dans les pays en développement. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, il augmentera son soutien à des projets visant à diffuser des technologies avancées de l'information et des communications dans les écoles des pays en développement.

16. **M<sup>me</sup> Zhanatova** (Kazakhstan) dit que le Kazakhstan, en travaillant en étroite coopération avec

l'UNICEF, a atteint un grand nombre de ses objectifs du Millénaire pour le développement et qu'il se réjouit de poursuivre cette coopération pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il a parlé à l'échelle internationale des enjeux touchant les enfants et le développement durable et proposé, en septembre 2015, que chaque État envisage d'allouer un montant équivalent à 1 % de ses dépenses militaires au Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable.

17. Depuis que le Kazakhstan a accédé à l'indépendance, en 1991, le produit intérieur brut du pays a été multiplié par 19. Le pays peut ainsi investir la moitié de son budget dans les secteurs sociaux. Il a instauré la gratuité de l'éducation secondaire et il est sur le point de réaliser l'objectif de la scolarisation universelle. Il prend des mesures pour promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle et éradiquer le travail des enfants. Pour améliorer la qualité de vie des enfants handicapés, il a promulgué des lois qui protègent leurs droits sociaux, culturels, éducatifs, personnels et politiques. De plus, il a éliminé les obstacles à l'accès de quelque 70 % des écoles. En 2014, le Code criminel a été modifié pour pénaliser la production de pornographie juvénile. Les organisations non gouvernementales militant en faveur des enfants sont représentées au sein du Gouvernement, d'un conseil parlementaire d'experts et de la Commission des droits de l'homme. Le Kazakhstan compte 19 tribunaux pour mineurs, ainsi que des bureaux responsables des droits des enfants dans toutes les régions. De plus, 20 villes participent à l'Initiative des villes amies des enfants de l'UNICEF. Le nouveau centre régional des Nations Unies d'Almaty se chargera sans doute de promouvoir les soins et la protection nécessaires aux enfants de la région en facilitant le renforcement des capacités, le partage des connaissances et un suivi rigoureux.

18. **M<sup>me</sup> Bardaoui** (Tunisie) déclare que la communauté internationale doit faire preuve de volonté politique pour soutenir ses initiatives de mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. En tant que partie de longue date à la Convention, la Tunisie a promulgué un Code national de protection de l'enfant en 1995. La Constitution de 2014 mentionne expressément l'obligation pour l'État de garantir les droits des enfants et de fournir toutes les formes de protection à tous les enfants, sans discrimination et selon les intérêts supérieurs de l'enfant.

19. La Tunisie a déclaré 2015 Année pour la protection de l'enfance. Elle attache une grande importance au renforcement du cadre juridique relatif à la protection de l'enfant, au renforcement de la prévention concernant la violence faite aux enfants et à l'intégration de la protection de l'enfance dans les politiques et programmes publics. En coopération avec l'UNICEF, elle lutte contre la violence et enseigne la citoyenneté mondiale dans les écoles. Elle a institué l'école de base gratuite de 6 à 16 ans, y compris pour les élèves handicapés ou accusant un retard scolaire, et pénalise les parents n'inscrivant pas leurs enfants à l'école. En outre, elle multiplie les mesures pour fournir une éducation de qualité pour une meilleure adéquation entre acquis scolaires et employabilité.

20. **M<sup>me</sup> Grignon** (Kenya) déclare que les obligations du Kenya en vertu de la Convention et de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ont été incorporées dans sa Constitution et dans sa loi de 2001 relative aux enfants. En instaurant l'enseignement primaire gratuit, il a amélioré la parité des sexes et concrétisé la scolarisation universelle au niveau primaire. Il est en outre déterminé à accroître les ressources destinées à l'éducation primaire et secondaire, de même qu'à améliorer l'accès des filles, ce qui permettrait aussi d'éradiquer des pratiques néfastes comme la mutilation génitale féminine et le mariage des enfants. Ces pratiques sont interdites par la loi et son gouvernement est déterminé à faire en sorte que la loi soit appliquée et que les auteurs de tels actes soient traduits en justice.

21. Conformément au droit constitutionnel de tous les Kényans à la santé, son gouvernement s'efforce d'assurer un accès universel aux soins de santé, y compris les soins de santé génésique pour les adolescents. En prodiguant gratuitement des soins prénatals et post-partum dans les établissements publics, il est parvenu à réduire les taux de mortalité infantile et maternelle. Le Kenya dispose de filets de sécurité sociale efficaces pour les enfants, y compris des subventions alimentaires et un programme de transfert monétaire pour les orphelins et les enfants vulnérables. Ces programmes ont été efficaces en contribuant à la protection des droits de l'enfant et à la lutte contre les problèmes de malnutrition. Son gouvernement a élaboré un plan d'ensemble visant à réagir efficacement à la violence contre les enfants, conjugué avec un investissement à long terme dans la prévention, tout en prenant l'engagement d'améliorer



le fonctionnement des institutions d'État. Il est actuellement en pleine campagne d'enregistrement de statistiques, harnachant la puissance des technologies de l'information et des communications pour obtenir des résultats concrets pour les enfants et les adolescents.

22. Le succès des objectifs de développement durable repose dans une large mesure sur la capacité de la communauté internationale à mettre fin aux conflits. Pendant ce temps, le sort des enfants touchés par la guerre doit continuer à occuper une place de premier plan dans les ordres du jour respectifs du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

23. **M<sup>me</sup> Alsalami** (Émirats arabes unis) déclare que des solutions radicales s'imposent pour protéger les enfants contre les pratiques odieuses et la propagande extrémiste et assurer leur sécurité pendant et après les conflits. En février 2015, les Émirats arabes unis ont organisé une réunion du Fonds des Nations Unies pour la population sur la santé reproductive, maternelle, néonatale et de l'adolescent dans les crises humanitaires, dont le document final a été incorporé dans la stratégie mondiale « Toutes les femmes, tous les enfants » du Secrétaire général. Son gouvernement a récemment adhéré au Protocole facultatif à la Convention concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et sera l'hôte, en novembre 2015, du deuxième sommet mondial de l'initiative #WeProtect sur la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet.

24. Au début de 2015, les Émirats arabes unis ont modifié leur loi sur la traite d'êtres humains afin de renforcer les sanctions pour la traite d'enfants et il est sur le point d'adopter une loi pour protéger les enfants et les adolescents dans toutes les procédures judiciaires, réglementaires, administratives et scolaires. Il en est actuellement à élaborer une stratégie nationale de la mère et de l'enfant pour 2015-2021, ainsi qu'un plan d'action sur les enfants handicapés, qui comprendrait leur intégration dans les classes ordinaires. Il a également lancé un programme pilote de lutte contre l'intimidation au début de l'année scolaire 2015-2016.

25. **M<sup>me</sup> Goldrick** (Nicaragua) déclare que la Constitution nicaraguayenne confère un statut constitutionnel à la Convention relative aux droits de l'enfant. Son gouvernement a intégré la Convention

dans un large éventail de programmes sociaux, y compris un programme de repas scolaires, un programme d'aide aux personnes handicapées, un programme d'enregistrement des naissances et un programme global de développement de la petite enfance, dans le cadre duquel 1,2 million de familles seront visitées et recevront une formation à domicile au cours de la période 2012-2016. Le nouveau Code de la famille prévoit un traitement accéléré des demandes d'enregistrement de naissances ou de nourriture ou d'aide sociale. Une autre loi récemment adoptée sur la protection des femmes de tous âges aiderait à protéger les jeunes filles et les adolescentes contre la violence. Son gouvernement considère que le rétablissement des droits de l'enfant est la responsabilité partagée de l'État, de la famille et de la collectivité. Ses politiques sont fondées sur le principe en vertu duquel les enfants ont le droit de jouer un rôle central dans les changements touchant leur vie, leur famille et leur communauté. Diverses entités des Nations Unies ont reconnu ses programmes à leur juste valeur, en l'occurrence, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en ce qui concerne la réduction de la malnutrition infantile, l'OIT, en ce qui concerne la lutte contre le travail des enfants, et l'UNICEF, en ce qui concerne le fait que le Nicaragua est un modèle régional.

26. **M. Joshi** (Inde) dit que la multiplication sans précédent des conflits armés, des crises humanitaires et des flux migratoires a rendu encore plus difficile la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'Inde poursuit cependant une croissance inclusive, en tenant compte des meilleurs intérêts des enfants indiens. Grâce à ses efforts soutenus, elle a éliminé la polio et le tétanos maternel et néonatal. Elle a atteint les objectifs du plein accès et de la parité des sexes dans les écoles primaires et, dorénavant, elle met davantage l'accent sur la promotion de la scolarisation des filles et sur l'accès à une éducation de qualité abordable au niveau secondaire.

27. La Politique nationale pour les enfants de 2013 préconise une approche fondée sur les droits à la survie, au développement et à la protection des enfants, en plaçant un accent particulier sur les filles, les enfants handicapés et les enfants des communautés marginalisées, tout en insistant sur la participation des enfants à la prise de décisions les concernant. La politique nationale de 2013 relative à l'éducation et à la protection de la petite enfance vise à assurer un

accès universel et équitable à l'éducation et à accorder la priorité à la survie, à la santé et à la nutrition pour tous les enfants grâce à des programmes décentralisés, y compris les programmes de prévention des infections à VIH à la naissance et l'interdiction de la discrimination contre les enfants séropositifs. En vertu de la loi nationale sur la sécurité alimentaire de 2013, les enfants nécessiteux ont droit à des repas gratuits. Un programme intégré de développement de la petite enfance est axé sur les enfants de moins de 3 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes. Un régime connexe a pour but de promouvoir le plein épanouissement et l'autonomie des adolescentes. Un système de suivi des mères et des enfants permet de faire en sorte que la femme enceinte et les enfants de moins de 5 ans reçoivent les soins de santé et les vaccins appropriés.

28. Des lois ont été promulguées pour assurer le renforcement des structures de protection de l'enfance aux échelons national, étatique et local et des unités intégrées de lutte contre la traite des personnes ont été créées. L'Inde dispose également de lois concernant le mariage et le travail des enfants. La Commission nationale de la protection des droits de l'enfant est responsable de la promotion et de la protection des droits des enfants et la technologie et les médias sociaux ont été utilisés pour sensibiliser le public à ces droits, en particulier les adolescents.

29. L'Inde souligne la nécessité pour la communauté internationale de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable en renforçant les capacités, en formant le personnel clef, en mobilisant les ressources nécessaires et en assurant un financement adéquat, notamment en s'acquittant de ses engagements en matière d'aide publique au développement.

30. **M. Al-Obaidi** (Iraq) déclare que les soins, la socialisation et la protection des enfants, surtout dans les pays où ils représentent le plus important groupe démographique, sont indispensables à la prévention de problèmes et de troubles sociaux dans le futur. Les attaques terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ont provoqué la migration et le déplacement forcés des enfants, interrompu leur éducation et mis en péril leur santé. Dans les zones en état de siège, les enfants souffrent de nombreuses maladies, y compris la malnutrition, et la situation est exacerbée par la pauvreté croissante. Des enfants sont tués, rendus orphelins et recrutés par des groupes

terroristes qui les ont enlevés et leur ont fait subir un lavage de cerveau.

31. Mettre fin au recrutement d'enfants par l'EIIL est un objectif prioritaire de son gouvernement. Au début de l'année, celui-ci a organisé une conférence internationale sur le sujet, dont la déclaration finale contient une feuille de route pour mettre fin au recrutement d'enfants. De plus, avec l'aide des tribus et des forces de mobilisation populaire, les forces de sécurité iraqiennes reprennent progressivement le contrôle des zones détenues par l'EIIL.

32. Malgré les nombreuses difficultés auxquelles il est confronté, le Gouvernement a déployé beaucoup d'efforts pour améliorer la situation des enfants et se conformer à ses obligations en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. En plus de ratifier les deux premiers protocoles facultatifs et de soumettre les rapports exigés en vertu de la Convention et de ses protocoles, il a concrétisé le rôle de l'Autorité de protection de l'enfance, qui est chargée de surveiller la mise en œuvre de la Convention. Il s'est également penché sur la question des enfants des minorités, qui reçoivent une éducation dans leur propre langue, ainsi que sur la sensibilisation aux droits de l'enfant. Il a promulgué des lois criminalisant le recrutement des enfants soldats et condamnant la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Enfin, il a renforcé les capacités opérationnelles du Comité des affaires des femmes et des enfants au sein du Conseil des représentants et des assemblées législatives régionales.

33. *M. Hilale (Maroc), Président, prend la présidence.*

34. **M. Rattray** (Jamaïque) dit que, malgré l'énorme dette de son pays et d'autres contraintes économiques, il continue à investir massivement dans ses enfants. Il a pratiquement réalisé les objectifs de la scolarisation universelle et de la répartition équitable entre les sexes dans les écoles, en partie grâce à la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire. De plus, il a amélioré la situation des enfants en conflit avec la loi en ajustant sa législation et ses politiques et en veillant à ce que les enfants ne soient incarcérés qu'en dernier recours et le moins longtemps possible. Cependant, tout en parvenant à faire respecter les droits fondamentaux de l'enfant, il continue à affronter les défis relatifs à la prestation de services de qualité.

35. Les enfants sont les premiers à faire les frais de la crise économique et financière mondiale, ce qui les rend vulnérables à l'itinérance, au travail dangereux, à la traite, à l'exploitation sexuelle, à la maltraitance et à la violence. Il est également probable qu'ils souffrent d'un accès insuffisant aux soins de santé, à la nourriture, à l'eau et à l'assainissement. Les enfants en situation de conflit ou de catastrophe humanitaire sont exposés à un niveau de risque élevé, à l'instar des enfants handicapés et des minorités en toutes circonstances. Compte tenu des défis persistants en matière de protection des enfants, la Jamaïque appuie sans réserve le renouvellement du mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants.

36. **M<sup>me</sup> Wynne-Hughes** (Canada) rappelle que, grâce aux efforts conjugués du Canada et de ses nombreux partenaires, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 définit des objectifs précis en ce qui concerne la nutrition, la santé du nouveau-né et de l'enfant, l'éducation, le travail des enfants, la violence à l'encontre des enfants, l'enregistrement des naissances et les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés. Le Canada s'efforce d'aborder ces questions complexes sous les angles respectifs des droits de l'homme et du développement. En mai 2014, il a été l'hôte du sommet international « Sauver chaque femme, chaque enfant : un objectif à notre portée », et il continue à se concentrer sur la facilitation d'interventions éprouvées et efficaces, mettant l'accent sur l'amélioration de la responsabilité des résultats. Il appuie le renouvellement de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants. En 2014, le Canada comptait parmi les auteurs de la résolution 69/156 l'Assemblée générale, un texte historique sur les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, qui devrait être intégré à la planification et à l'action à l'échelle nationale.

37. Malgré des normes internationales et un suivi de plus en plus robustes, un nombre croissant d'enfants sont exposés à des conflits armés, entraînant une vague de violations obligeant les États Membres à faire tout leur possible pour mettre en œuvre ces normes. Le Canada cherche à mettre fin à ces violations par le biais de l'aide au développement et des initiatives multilatérales, notamment en assumant la présidence du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés. Il appelle à la mise en œuvre intégrale de la

résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. Son gouvernement a également contribué à des initiatives visant à prévenir le recrutement des enfants et à démobiliser les enfants soldats. En juillet 2015, il a ainsi annoncé une contribution de 2 millions de dollars dans le cadre de la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Il continuera à travailler avec ses partenaires pour veiller à ce que tous les enfants puissent grandir à l'abri de la peur.

38. **M<sup>me</sup> Dagher** (Liban) dit que la situation est sombre pour les 230 millions d'enfants touchés par la guerre, dont un grand nombre n'ont pas accès à l'éducation, aux services de santé, à des aliments nutritifs, à l'assainissement et à un abri sûr. À moins que la communauté internationale n'agisse rapidement, ces enfants deviendront une génération perdue. Malgré le défi que représente l'accueil de plus de 1,2 million de réfugiés syriens, la plupart des femmes et des enfants, le Liban continue de promouvoir et de protéger les droits des enfants. Il a adopté une stratégie nationale pour la protection des enfants contre toutes les formes de violence et il est en train de mettre en œuvre un plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail, en étroite collaboration avec l'OIT. L'éducation pour tous reste un objectif prioritaire. En mai 2015, le Liban a appuyé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et, en septembre, fort du soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'UNICEF, de la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux, il a lancé une campagne « retour à l'école » à l'échelle nationale visant à doubler le nombre d'enfants réfugiés syriens ayant accès à l'éducation publique de base. Cependant, dans l'éducation comme dans d'autres secteurs, la crise des réfugiés qui s'éternise déborde du cadre des ressources libanaises, mettant en péril des dizaines d'années d'efforts et les réalisations en matière de développement. Le Liban attend avec impatience le Sommet humanitaire mondial de 2016 en gardant deux priorités à l'esprit : assurer la dignité pour tous et renforcer la résilience des communautés d'accueil, en particulier dans les pays en développement.

39. **M. Hassani Nejad Pirkouhi** (République islamique d'Iran) déclare que les objectifs de développement durable devraient donner l'élan nécessaire pour surmonter les défis nouveaux et



anciens, y compris le fléau de la guerre. À cet égard, ces enfants qui grandissent dans la pauvreté et l'inégalité, qui sont privés d'éducation, de soins de santé et de nourriture, représentent une menace potentielle pour la paix et la sécurité à l'avenir. Pendant des dizaines d'années, son pays a accueilli des centaines de milliers d'enfants réfugiés, les inscrivant gratuitement dans ses écoles, et il continue d'investir dans l'avenir de ces enfants, en dépit du fardeau financier qu'ils représentent et de l'appui international tiède qu'il a reçu à ce jour.

40. En 2015, la République islamique d'Iran a mis au point une base de données exhaustive sur les enfants pour recueillir les données ventilées nécessaires pour élaborer des politiques mieux ciblées. Elle a également organisé une série de réunions nationales sur le rôle des chefs religieux dans la prévention de la violence contre les enfants, axées sur la prévention de la discrimination sexuelle, ethnique et religieuse, la négligence, le mariage forcé et les infractions sexuelles contre les enfants.

41. **M<sup>me</sup> Stener** (Norvège) déclare que le droit à l'éducation, en particulier le droit des filles à l'éducation, est une priorité essentielle de son gouvernement, hôte du Sommet d'Oslo sur l'éducation pour le développement en juillet 2015, dont le but était de mobiliser le soutien politique et économique pour l'éducation dans le développement. Compte tenu des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes au niveau primaire, les efforts de promotion de l'éducation des filles pourraient dorénavant se concentrer sur le niveau secondaire. Il est impératif de s'attaquer aux difficultés rencontrées par les filles dans les domaines de la pauvreté, de l'équité et de la santé, y compris les mutilations génitales féminines, les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, la violence et les sévices sexuels.

42. La Norvège est profondément préoccupée par l'omniprésence de la violence à l'encontre des enfants et espère que les buts et objectifs de développement durable imprimeront un nouvel élan à la lutte contre ce problème. La protection des enfants contre la violence requiert la participation active des municipalités, des groupes professionnels locaux et des secteurs privé et bénévole. La Norvège a lancé un plan d'action pour 2014-2017 comprenant plus de 40 mesures de lutte contre la violence et les sévices sexuels à l'encontre des enfants et des adolescents. Elle encourage également tous les pays à interdire les châtiments

corporels infligés aux enfants. La Norvège appuie énergiquement les études mondiales en cours sur l'intimidation et sur les enfants privés de leur liberté. Elle exhorte tous les États à mettre en œuvre les Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale, dans le cadre desquelles le Programme mondial sur l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale adopté conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'UNICEF, devrait se révéler extrêmement utile. Elle a appuyé la campagne « Des enfants, pas des soldats » et organisé la Conférence d'Oslo pour des écoles sûres. La conférence sur la protection de l'éducation contre les attaques, tenue en mai 2015, a abouti à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, un outil important à cet égard.

43. **M<sup>me</sup> Mansour** (Observateur de l'État de la Palestine) déclare que, depuis plus de 48 ans, l'occupation militaire israélienne refuse aux enfants palestiniens l'exercice de leurs droits les plus fondamentaux et que la situation continue à se détériorer, car les enfants sont les premières victimes des politiques et des pratiques israéliennes de plus en plus oppressives, violentes et illégales, ainsi que du terrorisme perpétré par les colons. Le relâchement récent des règles d'engagement des forces d'occupation par Israël est un encouragement à prendre pour cible et à tuer des Palestiniens et à commettre de nombreuses violations horribles à l'encontre d'enfants et d'adolescents innocents. Israël, la Puissance occupante, continue d'agir en toute impunité, exonérée de ses obligations internationales par l'échec collectif à faire respecter la loi et à l'appliquer à la question de Palestine.

44. L'augmentation du terrorisme des colons israéliens, sous la protection des forces d'occupation israéliennes, qui n'épargne aucun enfant palestinien, entraîne la mort de jeunes enfants et de bébés ou les laisse orphelins. Les enfants palestiniens continuent d'être enlevés, détenus et torturés par les forces israéliennes, souvent dans le contexte de raids nocturnes violents et traumatisants. Dans la bande de Gaza occupée, la dévastation causée par le siège meurtrier imposé par Israël en 2014 a été amplifiée par son blocus illégal qui dure depuis maintenant huit ans.

45. Le terrorisme israélien persiste, en toute impunité. Dans le contexte des rapports du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, l'État de Palestine a donc une fois de plus prié le Secrétaire général d'inscrire le Gouvernement israélien, les forces de sécurité israéliennes et les milices de colons sur la liste des auteurs de violations graves des droits de l'enfant figurant en annexe. Il appelle Israël à se conformer à ses obligations internationales, y compris ses obligations en vertu de la Convention, et à lever le blocus immédiatement. Il demande instamment à la communauté internationale de ne ménager aucun effort pour mettre fin à l'occupation et assurer une protection internationale au peuple palestinien jusqu'à ce qu'il soit en mesure de vivre dans la paix, la dignité, la liberté et la sécurité dans un État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

46. **M. Auza** (Observateur du Saint-Siège) déclare que, comme le délai imparti pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement tire à sa fin, les lacunes et les échecs sont aussi inquiétants pour les enfants que les réalisations ont été impressionnantes. Il reste beaucoup à faire pour renforcer les systèmes de santé et autres systèmes de prestation de services à l'échelle nationale, surmonter les obstacles financiers bloquant l'accès des enfants à l'éducation et aux soins de santé, mettre un terme aux pratiques, habitudes et préjugés perpétuant les inégalités entre garçons et filles et exploiter les possibilités de la technologie moderne pour rejoindre les enfants laissés pour compte et aider tous les enfants à développer leur potentiel.

47. Le nombre, l'intensité et la sauvagerie des conflits en cours remettent en question la capacité de la communauté internationale de protéger les enfants dans les situations de conflit armé. Les terroristes et les extrémistes se livrent à une violence indicible à l'encontre des enfants. Dans certains cas, le recrutement d'enfants est systématique et leurs droits sont violés par toutes les parties à un conflit, dans l'impunité totale. À cet égard, sa délégation n'a que des éloges pour la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Il condamne toute violence sexuelle à l'encontre des enfants en tant que stratégie de guerre, notant que, dans de nombreuses zones de conflit, l'Église catholique dirige des institutions fournissant un soutien spécialisé aux enfants victimes et à leur famille. Dans les zones de conflit armé, les communautés de croyants ont démontré qu'elles étaient

essentielles pour le rétablissement et la réinsertion des enfants victimes dans une vie normale. Les enfants doivent être protégés pendant les conflits armés, mais aussi pendant les négociations en cours en vue d'un cessez-le-feu et d'un accord de paix et les filles victimes de recrutement ou de maltraitance ont besoin d'une aide spéciale à la réintégration.

48. Le fléau de l'exploitation sexuelle des enfants qui sévit dans toutes les régions du monde reste très préoccupant. À l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre, des enfants sont vendus et destinés à la prostitution, la pornographie et le prélèvement d'organes, le plus souvent en toute impunité, en raison de lacunes juridiques, de la peur de la stigmatisation et de représailles, ainsi que de l'insuffisance de données et de ressources. La violence à l'encontre des enfants sous toutes ses formes devrait être un appel solennel à un examen de conscience et à l'action.

49. **M. Kydyrov** (Kirghizistan) dit que la Constitution kirghize impose à l'État de considérer l'intérêt supérieur de l'enfant en tout temps. Le Code de l'enfant assure la protection de tous les enfants, y compris les enfants en situation difficile, les enfants handicapés et les enfants en conflit avec la loi. Le Kirghizistan a également adopté de nombreuses lois pour promouvoir et protéger les droits des enfants, qui avaient été reconnus par le Comité des droits de l'enfant dans ses observations finales sur les troisième et quatrième rapports périodiques combinés du Kirghizistan (CRC/C/KGZ/CO/3-4).

50. Le programme de développement de la protection sociale du Kirghizistan jusqu'en 2017 définit des mesures pour identifier les enfants et les familles dans des situations difficiles et travailler avec eux. Pour résoudre le problème majeur de la maltraitance et de la violence à l'encontre des enfants, y compris la violence sexuelle, son gouvernement a mis en œuvre un plan d'action qui, jusqu'à présent, a permis de mettre en place des centres de reconstruction et de crise, des unités spécialisées et, plus récemment, un service d'assistance téléphonique pour les enfants. Grâce à sa stratégie nationale de santé procréative, il a réduit le taux de mortalité infantile de 66 pour 1 000 naissances en 1997 à environ 20 pour 1 000 en 2014. En 2014, il a lancé un programme visant à mettre en place un système de justice équitable et efficace pour les mineurs.

51. Le Kirghizistan a pratiquement atteint l'objectif de la scolarisation universelle et sa stratégie nationale de l'éducation d'ici à 2020 vise à améliorer la qualité de l'éducation et à assurer l'égalité d'accès pour tous. Dans un premier temps, il a récemment décidé d'investir massivement dans la construction d'écoles rurales. Son gouvernement estime que le véritable développement durable ne saurait être atteint sans le renforcement du rôle de la famille, car celle-ci devrait avoir la responsabilité première de l'éducation et de la protection des enfants. Il salue l'aide fournie par l'UNICEF pour la protection des droits des enfants kirghizes et se réjouit à l'idée de poursuivre cette collaboration constructive.

52. **M. Uğurluoğlu** (Turquie) déclare que les enfants bénéficient d'une protection spéciale en vertu de la Constitution de 2010. La stratégie nationale et le plan d'action de défense des droits de l'enfant (2013-2017) de la Turquie visent à améliorer les conditions de vie des enfants en identifiant des objectifs dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'inclusion sociale et à fournir des mesures de protection et de prévention adéquates. En tant qu'auteur de la résolution 66/170 de l'Assemblée générale sur la Journée internationale de la fille, la Turquie a lancé diverses campagnes locales intersectorielles pour encourager la scolarisation des filles. Elle a entamé le processus de ratification du Protocole facultatif concernant une procédure de communication et est partie à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et la Convention sur les relations personnelles concernant les enfants.

53. La Turquie aide les enfants dans diverses situations d'urgence, de conflit et d'après conflit à travers ses programmes intégrés d'assistance humanitaire et de développement, y compris des projets réalisés en Afghanistan et en Somalie axés sur des services d'éducation et de santé. En raison de la nature changeante des conflits, la communauté internationale doit prendre des mesures concertées pour aider les enfants dans des situations de conflit armé, qui sont victimes d'enlèvements de masse, de torture et de violence sexuelle, ainsi que d'attaques dans les écoles et les hôpitaux. Le conflit prolongé auquel on assiste a engendré la plus grande crise humanitaire depuis la Seconde Guerre mondiale, aggravée par un afflux croissant de populations déplacées causant des difficultés supplémentaires aux

groupes vulnérables, notamment les enfants. Il est grand temps que l'Organisation des Nations Unies assume ses responsabilités et assure un avenir sûr aux enfants du monde.

54. La Turquie offre un refuge sûr à plus de 2 millions de réfugiés syriens et veille également à ce que les millions de personnes dans le besoin en Syrie reçoivent une aide humanitaire. Bien qu'elle fasse de son mieux pour répondre aux besoins croissants des enfants réfugiés, en particulier en matière d'éducation et de soins de santé, la Turquie n'a pas été en mesure de fournir des écoles, des salles de classe et des enseignants aux deux tiers des 600 000 enfants réfugiés d'âge scolaire. Il serait très utile d'assurer un financement adéquat à l'initiative « Non à une génération perdue ».

55. **M. Gumende** (Mozambique) déclare que son pays a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux premiers protocoles facultatifs, ainsi que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la Convention n° 138 de 1973 sur l'âge minimum et la Convention n° 182 de 1999 sur les pires formes de travail des enfants. Il a par la suite adopté une loi garantissant les nombreux droits reconnus dans ces traités. Son plan d'action national en faveur de l'enfance (2013-2019) fixe des objectifs et identifie les mesures que doivent prendre les institutions gouvernementales en partenariat avec les organisations non gouvernementales et internationales, le secteur privé et la société civile. Il révisé actuellement sa stratégie nationale de sécurité sociale de base en vue de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables et démunies.

56. La forte performance économique soutenue du Mozambique lui a permis d'investir dans les secteurs sociaux, où il s'est employé à étendre les services de santé, à développer les réseaux de soins de santé et scolaires et à augmenter le taux de scolarisation, en partenariat avec la société civile. En conséquence, la mortalité infantile et maternelle a baissé de manière considérable et un plus grand nombre d'enfants ont été inscrits à l'école. Il a également mis en place des programmes de protection sociale pour les familles et les enfants en situation de vulnérabilité, notamment un programme de placement des orphelins et d'autres enfants vulnérables dans des familles d'accueil.

57. Le Mozambique continue de faire face à d'énormes défis, notamment le taux élevé de violence à

l'égard des enfants à la maison, le travail des enfants, la traite des enfants et la migration des enfants dans de mauvaises conditions de sécurité, la malnutrition chronique et le manque de ressources pour aider les enfants handicapés. Participant à la campagne de l'Union africaine pour mettre fin au mariage des enfants, il élabore actuellement une stratégie nationale mettant l'accent sur la communication et la mobilisation sociale, l'éducation de qualité et la scolarisation, ainsi que le maintien à l'école des filles, l'autonomisation des filles, le renforcement des services de soins de santé et l'éducation à la santé reproductive. Son gouvernement continuera de travailler avec ses partenaires de développement, le secteur privé et la société civile à la promotion et à la protection des droits des enfants.

58. **M<sup>me</sup> Yagushi** (Japon) déclare que, compte tenu de l'écart entre les taux de scolarisation des garçons et des filles dans l'enseignement secondaire à l'échelle mondiale, le Japon fournira une aide de plus de 350 millions de dollars sur une période de trois ans à partir de 2015 pour assurer une éducation de qualité aux femmes et aux filles. Son gouvernement a récemment annoncé une nouvelle stratégie de coopération internationale pour l'éducation qui met l'accent sur une éducation inclusive, de qualité, et la nécessité de garantir l'accès à l'éducation aux enfants dans des situations de conflit armé et de pauvreté, et il favorisera une aide à l'éducation dans les pays ou les régions pauvres.

59. En ce qui concerne le recrutement et l'utilisation d'enfants par des parties à un conflit armé, la résolution 2225 (2015) du Conseil de sécurité devrait être suivie de plans et de programmes d'action. Le Japon poursuivra sa coopération avec l'UNICEF sur la réinsertion sociale des anciens enfants soldats. Il appuie la campagne « Des enfants, pas des soldats », tout en reconnaissant le défi que représente encore la façon d'étendre la campagne aux militaires non étatiques.

60. Au cours des dernières années, la pauvreté chez les enfants est devenue un problème social au Japon. En réaction, son gouvernement a adopté une stratégie pour lutter contre la pauvreté chez les enfants et briser le cycle de la pauvreté, incluant notamment des allocations scolaires, une aide à l'emploi pour les gardiens et la poursuite de travaux de recherche sur la pauvreté chez les enfants. Il contribue également à l'élaboration d'une initiative des secteurs public et

privé sur la pauvreté chez les enfants et le soutien au développement de l'enfant.

61. **M<sup>me</sup> del Águila Castillo** (Guatemala) déclare que le Guatemala a déployé un vaste effort pour fournir une éducation de qualité adaptée à la culture, qui comprend l'introduction de nouveaux programmes de lecture et d'arithmétique. Pour renforcer l'éducation bilingue, il a formé des spécialistes bilingues, mis au point des programmes d'enseignement primaire au niveau régional et fourni un soutien à la formation des enseignants, en plus de distribuer des manuels en six langues autochtones. En réponse à l'exode des enfants non accompagnés, il a pris des mesures pour adapter la protection consulaire aux besoins des enfants guatémaltèques au Mexique et aux États-Unis d'Amérique. Le Guatemala rappelle que, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, les enfants migrants ne devraient pas être détenus, mais devraient être autorisés à rester avec des parents ou des tuteurs.

62. Pour contrer les enlèvements de masse, les attaques violentes contre les enfants et l'utilisation d'enfants comme boucliers humains ou kamikazes, les États Membres doivent améliorer leur coopération à tous les niveaux, à travers l'échange de renseignements et d'information, afin de renforcer leur capacité à prévenir et documenter ces phénomènes et s'y attaquer. La lutte contre l'impunité devrait demeurer la préoccupation majeure dans le cadre de ces efforts.

63. **M. Abdullahi** (Nigéria) déclare que le Nigéria est partie à la Convention et à ses deux premiers protocoles facultatifs. Sa loi sur les droits des enfants de 2003, qui repose sur la Convention et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, comporte des dispositions établissant une administration de la justice pour enfants et interdisant les mutilations génitales féminines, la vente de rue, les mariages d'enfants, l'exposition des enfants à du matériel pornographique et la traite d'enfants, entre autres crimes. Un programme national prioritaire en faveur des enfants vulnérables (2013-2020) a été élaboré et un financement a été prévu pour des activités connexes de sensibilisation. En septembre 2015, à la suite d'une enquête nationale révélant des niveaux élevés de violence à l'égard des enfants, son gouvernement a lancé une campagne d'un an visant à mettre fin à cette violence. Les résultats de l'enquête ont fait ressortir la nécessité pour le Gouvernement, la

société civile, les collectivités, les parents et les familles de s'attaquer au problème.

64. Le Nigéria condamne les actes odieux commis par Boko Haram contre des enfants nigériens, en particulier dans le Nord-Est, et veillera à ce que les auteurs de ces atrocités soient tenus responsables de leurs actes. Il collabore avec le Bénin, le Cameroun, le Tchad et le Niger pour vaincre Boko Haram dans le cadre d'une force multinationale. Il a créé un fonds de soutien aux victimes pour fournir une aide financière aux collectivités nigérianes touchées, créer des emplois et reconstruire les infrastructures endommagées. De même, après avoir approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, il a lancé une initiative de promotion des écoles sécuritaires.

65. *M. Mohamed (Guyana), Vice-Président, reprend la présidence.*

66. **M. Elbahi** (Soudan) déclare que le Soudan a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux premiers protocoles facultatifs, ainsi que la Convention n° 138 de 1973 sur l'âge minimum et la Convention n° 182 de 1999 sur les pires formes de travail des enfants. Il appuie la campagne « Des enfants, pas des soldats ». À l'échelle nationale, la loi sur les forces armées, la loi sur la police et la loi sur la sécurité nationale interdisent le recrutement d'enfants de moins de 18 ans. Le Soudan a mis en place un système intégré de justice pour mineurs et de justice réparatrice fondé sur la loi sur l'enfance de 2010. Après l'adoption d'une loi contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, il a accueilli la première conférence régionale de l'Union africaine sur la traite d'êtres humains dans le Corne de l'Afrique en octobre 2014. Il a mis en place des groupes de protection de l'enfance dans les forces armées ainsi que des groupes de protection de la famille et de l'enfance au sein du Ministère de l'intérieur. Il a créé le Conseil national de protection de l'enfance et a nommé un procureur pour enquêter sur les accusations de violations des droits de l'homme commises au Darfour, en particulier contre les enfants, depuis le début du conflit en 2013. Il a également mis en place une commission d'enquête chargée d'enquêter sur les enlèvements d'enfants et leur utilisation comme soldats dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Sur un plan plus général, en 2013, il a lancé un plan d'action national échelonné sur 10 ans pour la protection des droits de l'homme au Soudan.

67. Compte tenu de la volonté manifeste du Soudan de répondre à toutes les préoccupations exprimées par l'UNICEF et le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, de même que de ses progrès dans l'élaboration d'un plan d'action pour la protection des enfants dans les conflits armés, il ne devrait plus être inscrit sur la liste des pays figurant dans l'annexe au rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. En conclusion, il souligne la nécessité d'aider les pays à mettre fin aux conflits, de traiter les causes profondes de l'utilisation des enfants dans les conflits armés et d'assurer le suivi des accords des groupes armés visant à mettre fin au recrutement d'enfants par des mesures de renforcement et de travailler de façon transparente avec les gouvernements sur toutes les mesures concernant les enfants et les conflits armés d'une manière qui respecte la souveraineté nationale. Enfin, il rappelle que les rapports du Secrétaire général ne devraient contenir que des informations vérifiées, sans faire d'insinuations malveillantes.

68. **M<sup>me</sup> Sabja** (État plurinational de Bolivie) déclare que son pays a ratifié la Convention en 1990 et qu'il a adapté ses dispositions, principalement par le biais du Code de l'enfance et de l'adolescence, qui s'applique à tout le territoire national et établit les principes de l'intérêt supérieur de l'enfant et de la non-discrimination. Le Plan national de développement, adopté en 2006, privilégie une approche intégrée intersectorielle de lutte contre la malnutrition infantile et l'analphabétisme, la violence contre les enfants et la mortalité maternelle et infantile. Il vise à accélérer la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile, à éliminer la malnutrition chronique de la petite enfance et à réduire considérablement la malnutrition aiguë et l'anémie chez les nourrissons. À cette fin, un programme de subventions conditionnelles en espèces a été mis en place pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 2 ans. Son gouvernement est déterminé à appliquer la Convention grâce à des mesures globales qui favorisent le bien-être des enfants, de la famille et de la collectivité dans une perspective intergénérationnelle. Tout progrès dans les efforts mondiaux pour éradiquer la pauvreté nécessitera un engagement total de la communauté internationale et la mobilisation des ressources et du soutien nécessaires ainsi qu'une approche multidimensionnelle pour promouvoir et protéger les droits des enfants.



69. **M<sup>me</sup> Hu** Miao (Chine) déclare que son gouvernement encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention dès que possible pour éviter tout maillon faible dans la protection internationale des droits de l'enfant. Malgré des réalisations importantes dans la protection des droits des enfants à la vie, à la santé et à l'éducation, un certain nombre de défis, y compris les conflits armés, la pauvreté et la discrimination, doivent encore être surmontés. La principale priorité consiste à maintenir la paix mondiale afin que tous les enfants soient épargnés du fléau de la guerre. La communauté internationale doit faire des efforts concertés pour créer un environnement pacifique et stable aux niveaux mondial et régional et, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, trouver une solution aux différends régionaux et internationaux par des moyens pacifiques, prévenir et mettre fin aux conflits armés et assurer la réalisation du droit à la survie des enfants.

70. La communauté internationale doit promouvoir un développement inclusif dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tenant compte du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et en accordant la priorité aux besoins des enfants les plus essentiels pour survivre et se développer. La réduction de la pauvreté et la promotion du développement économique dans les pays en développement sortiront des dizaines de millions d'enfants de la pauvreté, en leur permettant de réaliser leur droit au développement.

71. Une troisième priorité consiste à intensifier la coopération internationale afin de renforcer les capacités pour la promotion et la protection des droits des enfants. La Chine appuie le rôle du système des Nations Unies dans le renforcement de la coopération internationale sur les droits de l'enfant et la participation constructive de la société civile à la protection des droits de l'enfant. Elle appelle les pays développés à continuer de fournir une assistance technique et financière aux pays en développement. Dans les cinq prochaines années, la Chine aidera les pays en développement à réaliser 100 projets en matière de santé pour les femmes et les enfants et enverra des équipes d'experts médicaux sur le terrain. Elle mettra en œuvre également 100 projets visant à fournir une aide financière aux jeunes filles vivant dans la pauvreté afin d'améliorer leur taux de scolarisation. Son gouvernement continuera à fournir une assistance

à d'autres pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

72. À l'échelon national, la Chine a créé des organismes spéciaux voués au bien-être des enfants, et formule périodiquement des plans directeurs relatifs aux enfants. Elle renforce régulièrement les lois concernant les enfants et punit sévèrement les violations. Elle améliore constamment les services de santé pour les enfants et ne ménage aucun effort pour faire en sorte que chaque enfant ait accès à l'éducation.

73. **M. Kahn** (Pakistan) déclare que son pays, en plus d'être partie à la Convention et à ses deux premiers protocoles facultatifs, a ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT sur le travail des enfants et la Convention sur la prévention et la lutte contre la traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Il a créé une commission nationale pour la protection et le développement de l'enfant, qui travaille en étroite collaboration avec l'UNICEF, et son projet de loi global sur la protection de l'enfant est en cours d'examen au Parlement.

74. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle l'attention sur la nécessité de satisfaire les besoins des enfants comme une priorité clef du développement, tandis que le Programme d'action d'Addis-Abeba reconnaît la nécessité de soutenir les pays confrontés aux défis particuliers que représente l'investissement dans les enfants. Ces bons résultats sont dus au plaidoyer efficace du Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable, créé et dirigé par le Pakistan.

75. Les objectifs concernant les enfants du programme de développement durable complètent certaines des propres priorités de développement du Pakistan, notamment de réduire de moitié la mortalité maternelle et infantile, de réaliser la scolarisation universelle et l'achèvement de l'école primaire, de faire progresser le taux global d'alphabetisation à 90 % et d'éradiquer la poliomyélite.

76. **M. Barkan** (Israël), exerçant son droit de réponse, se dit surpris des accusations du représentant de la Syrie. Le régime syrien a sauvagement tué des milliers de ses propres civils, y compris de nombreux enfants, comme l'ont documenté Amnesty International et Human Rights Watch.

77. Une fois de plus, la délégation palestinienne a dépeint une image incomplète et trompeuse, qui n'est que pure affabulation. Alors que toutes les autres délégations parlent de ce que leurs gouvernements font pour les enfants de leurs pays, la délégation palestinienne se plaint constamment d'Israël et ne mentionne jamais ce que les Palestiniens font pour leurs enfants – peut-être parce qu'ils ne font rien. La vague de terrorisme qui déferle sur Israël est due à l'incitation de certains éléments au sein de l'Autorité palestinienne ainsi que de groupes tels que le Hamas et le Jihad islamique palestinien. Les jeunes et les enfants palestiniens sont poussés à commettre des meurtres horribles. Il appelle donc le peuple palestinien à mettre fin à l'incitation, à sauver leurs enfants et à retourner à la table de négociation. C'est le seul moyen de parvenir à la solution de deux États que les deux parties désirent.

78. **M<sup>me</sup> Mansour** (Observatrice de l'État de Palestine), exerçant son droit de réponse, déclare que la délégation israélienne évite toujours d'aborder la question de l'occupation militaire illégale de la Palestine par Israël, où d'innombrables crimes et violations des droits de l'homme sont perpétrés contre des enfants palestiniens et l'ensemble de la population palestinienne. Ces distorsions ignorent la réalité du peuple et des enfants palestiniens vivant sous occupation et de leur lutte pour la réalisation de leurs droits de l'homme et de l'autodétermination. Au moment même où elle prend la parole, Israël foule le sol palestinien et utilise la force brute pour terroriser les enfants. Des enfants palestiniens sont détenus, en regardant leurs maisons démolies, ou empêchés d'aller à l'école ou à l'hôpital. Au cours des 13 derniers jours seulement, Israël, la Puissance occupante, a tué plus de 33 civils palestiniens, dont au moins 7 enfants, l'un d'eux n'ayant que 2 ans. Toutes ces violations flagrantes du droit international et du droit international des droits de l'homme, dont beaucoup constituent des crimes de guerre, sont perpétrées sur une base continue.

79. L'État de Palestine continue de condamner les meurtres d'enfants et la violence contre les enfants, qu'ils soient palestiniens ou israéliens, et il appelle Israël à faire de même. Il doit y avoir une justice pour les bébés assassinés, leur famille et toutes les familles victimes de crimes commis par Israël. La communauté internationale a le pouvoir de mettre fin à l'occupation, et elle devrait exercer ce pouvoir, pour le bien des

enfants israéliens et palestiniens et des générations futures. La paix et la stabilité ne régneront véritablement que lorsque les deux peuples vivront en liberté et en sécurité dans leurs propres États.

80. L'État de Palestine rejette la revendication d'Israël selon laquelle la récente escalade est une vague de terreur résultant de l'incitation palestinienne. La direction palestinienne a toujours confirmé que l'État de Palestine ne recherchait que des moyens pacifiques et juridiques pour mettre fin à l'occupation. En revanche, l'autorité d'occupation israélienne incite activement et intentionnellement à la violence. Lorsque le Premier Ministre d'Israël dit à ses forces de sécurité qu'il n'impose aucune restriction à leurs actions, quand le soi-disant maire de Jérusalem dit à ses habitants qu'il est de leur devoir de porter des armes, quand les colons terroristes scandent « mort aux Arabes » – c'est une incitation. Pas un seul incident n'a déclenché de flambée de violence. Pendant des années, l'autorité d'occupation israélienne a encouragé une culture de haine et poursuivi un terrorisme d'État contre les Palestiniens sous son occupation illégale en toute impunité. L'occupation israélienne est la cause profonde de l'effusion de sang.

81. **M. Barkan** (Israël), exerçant son droit de réponse, dit que la déclaration de la représentante palestinienne représente une triste tentative de masquer les faits. Il regrette, une fois de plus, qu'elle n'ait rien mentionné de positif sur ce que les Palestiniens faisaient pour les enfants palestiniens.

*La séance est levée à 17 h 55.*